

Rapport annuel 2003

Le mot du Président

Ce rapport, consacré à l'année 2003, ne cherchera pas à dénombrer des mouvements mais s'attachera à signaler des dérives sectaires.

L'approche nouvelle ne rompt pas le consensus qui existe en France pour protéger de leurs atteintes les personnes et l'ordre public.

Elle souligne que l'objet de la lutte n'est pas la doctrine, mais l'acte, ce qui est, depuis toujours, au centre de la conception française des libertés publiques.

Le rapport Vivien et les travaux de commissions d'enquêtes parlementaires avaient conduit à la création d'un Observatoire en 1996 puis d'une première Mission interministérielle - Mils - en 1998.

En 2002, la Miviludes leur succède avec une double tâche de vigilance et de lutte. Trois organes la constituent : un secrétariat général permanent ; un comité exécutif formé des principaux ministères intéressés ; un conseil d'orientation de trente personnalités qualifiées, parlementaires, universitaires, fonctionnaires, représentants des milieux économiques et sociaux.

Le président de ces trois instances est appelé à établir annuellement un rapport au Premier ministre. Celui-ci, établi pour 2003, se composera de deux parties exposant les principales missions et orientations retenues.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance.

Jean-Louis Langlais
Inspecteur général de l'administration
janvier 2004